

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC BOURGES 13 RUE MOYENNE 18000 BOURGES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mr SADOUN Alexandre et Mme GAUTIER Agathe, gérants de la société A&A SATIER EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 124 RUE JEANNE D ARC 18500 MEHUN SUR YEVRE, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mr SADOUN Alexandre demeurant 15 Rue de la Sainterie 37300 JOUE LES TOURS
Nombre de parts	510
Montant versé	510 €
2e associé	Mme GAUTIER Agathe demeurant 15 Rue de la Sainterie 37300 JOUE LES TOURS
Nombre de parts	490
Montant versé	490 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

*lu et approuvé**lu et approuvé*

JST06

